

Les arrêtés municipaux

ARRETE INTERMINISTERIEL DU 11 JUILLET 2022 PORTANT RECONNAISSANCE DE CATASTROPHE NATURELLE

« Le préfet de la région Occitanie nous communique l'arrêté interministériel du 11 juillet 2022.

La commune de Pelleport n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle. La motivation du refus est que le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C DU 10.05.2019 n'est pas satisfait. »

Serge Bagur, Maire de Pelleport